

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur PICARD Jérôme, Monsieur René GERVAIS, Madame Bernadette SEINCE, Monsieur Dominique CHAVINIER

Excusés : Madame Annie JOUVE

Procuration : Madame Annie JOUVE à Madame Bernadette SEINCE

Absents :

Secrétaire(s) de la séance: Philippe DAUPHIN

Achat immobilier - ZM 61 - ZM 69 - C 347

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dernières négociations concernant l'acquisition de la maison d'habitation cadastrée ZM 61 et de deux parcelles cadastrées ZM 69 et C 347 appartenant à Monsieur MOUTY Fernand et à Monsieur RISPAL Henri.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus. Le conseil municipal après avoir délibéré, par **10 POUR, 1 CONTRE (Alexandre Forestier)** autorise l'achat des biens cadastrés ZM 61 - ZM 69 et C 347.

Prise en charge des diagnostics pour l'achat de la maison ZM 61

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de prendre à la charge de la commune les frais liés au diagnostic qui doit être réalisé avant la signature de l'achat de la maison. Le conseil municipal après avoir délibéré, par **10 POUR, 1 CONTRE (Alexandre Forestier)** autorise Monsieur le Maire à prendre en charge les frais de diagnostic.

Création de deux appartements locatifs au bourg

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier relatif à la création de deux appartements locatif au bourg.

Un appartement de type T2 au RDC et un appartement de type T3 duplex à l'étage et dans les combles.

L'avant projet définitif a été réalisé par David CHASTAIN, Architecte.

L'estimatif des travaux est de 140 000 € HT hors chauffage (raccordement au réseau bois pour 6593.70 € HT) et maîtrise d'œuvre (14 500 € HT), soit au total 161 543.70 € HT et 177 698.07 € TTC.

Monsieur le Maire expose le plan de financement de l'opération :

- DETR 2015 (2ème appel à projet)	48 463.00 €
- Subvention Région	54 000.00 €
- Subvention Département	23 000.00 €
- Fonds de concours Communauté de Communes Sumène Artense	4 600.00 €
- Prêt PAM (Prêt à l'amélioration)	46 000.00 €
- Autofinancement	1 635.07 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la validation de l'avant projet définitif et du plan de financement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par **10 POUR, 1 CONTRE (Alexandre Forestier)** valide l'avant projet définitif et le plan de financement.

DETR 2015 - 2ème appel à projet

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Préfet reçu le 29 juin 2015, concernant la possibilité de déposer un 2ème appel à projet DETR 2015.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer le dossier de création de deux appartements locatifs sociaux au bourg d'un montant de 161 543.70 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'un dossier de demande de prêt à l'amélioration PAM a été déposé à la DDT. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de déposer le dossier "création de deux appartements locatifs sociaux" à la DETR 2015 - 2ème appel à projet.

Demande de subvention - Création de deux appartements locatifs sociaux au bourg

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté de Communes Sumène Artense et de la Caisse des Dépôts et des consignations pour la création de deux appartements locatifs au bourg.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.

Ancienne école de Couchal

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal décide de reporter ce point ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Secrétaire,

Philippe DAUPHIN